

# Délibérations du conseil municipal

# Délibération du Conseil Municipal

---

Mercredi 5 mai 2010, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROMAGNAT s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François FARRET, Maire, à la suite d'une convocation adressée le 29 avril 2010.

## ETAIENT PRÉSENTS :

**M. FARRET, MME BERKANI, M. BENAY, MME GIRAUD, M. LAUMONT, MME CHAPUT, MM BOURLIER, ODOUARD, MME GUERMITE, MM NEVES, SERPOLAY, MME RATURAS, MM JOACHIN, DOR, MME MIOCHE, M. SUTEAU, MME BRIQUET, M. PRADEL, MME FERREIRA, M. SCHNEIDER, MMES GILBERT, ARNAL, DAUPLAT**

## ETAIENT EXCUSES :

**Monsieur CRESSEIN qui avait donné procuration à Monsieur LAUMONT  
Monsieur VAUCLARD qui avait donné procuration à Madame GILBERT  
Monsieur SIEGRIST qui avait donné procuration à Monsieur SCHNEIDER  
Monsieur RITROVATO qui avait donné procuration à Monsieur BENAY  
Madame PALLUT  
Madame ROUX**

Les Conseillers présents, au nombre de 23, formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil.

Madame RATURAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour occuper ces fonctions qu'elle a acceptées.

## L'ordre du jour était le suivant :

1. Comptes administratifs 2009
2. Intégrations de travaux
3. Crédits additionnels et virements de crédits budget principal
4. Crédits additionnels assainissement
5. Convention d'étude
6. Commissions municipales
7. Election de représentants
8. Délégation donnée au Maire
9. Contentieux
10. Loyers appartements
11. Subvention
12. Statuts du SIVOM
13. Transformations de postes
14. Affaires Diverses

Après avoir remercié les membres présents et excusé les absents, Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu de la réunion du 29 mars 2010. Ce document est adopté par 21 voix pour et 6 abstentions puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

**1) Compte administratif principal :**

a) Madame BERKANI présente et commente dans le détail ce compte administratif principal 2009 que chaque membre du conseil municipal a reçu en temps opportun. Monsieur le Maire se retire puis, sous la présidence de Monsieur ODOUARD, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 6 abstentions, adopte ce compte administratif principal 2009.

**2) Compte de gestion principal :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare sur proposition de Monsieur le Maire et, par 21 voix pour et 6 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**3) Affectation du résultat principal**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et, par 21 voix pour et 6 abstentions, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2009,

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,

constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 1 730 856.61 €

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009**

<b>POUR MÉMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	1 016 211.37
Plus values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
EXCÉDENT : .....	714 645.24
DÉFICIT : .....	

<b>A) EXCÉDENT AU 31.12.2009 :</b> .....	1730 856.61
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit d'investissement (Cpte 1068).....	1 128 427.75
* aux réserves réglementées .....	
(plus values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (Cpte 1068) .....	
Solde disponible : .....	602 428.86
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068) .....	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) :	
BUDGET PRIMITIF 2010.....	500 000.00
DECISION MODIFICATIVE 2010.....	102 428.86
Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 20.... (N +1)	
<b>B) DÉFICIT AU 31.12.2009</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (Report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 20..... (N+1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible) .....	
<b>C) LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</b>	

#### **4) Compte administratif assainissement**

Madame BERKANI présente et commente dans le détail ce compte administratif assainissement 2009 que chaque membre du conseil municipal a reçu en temps opportun. Monsieur le Maire se retire puis, sous la présidence de Monsieur ODOUARD, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 6 abstentions, adopte ce compte administratif assainissement 2009.

#### **5) Compte de gestion assainissement :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des

soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, sur proposition de Monsieur le Maire et, par 21 voix pour et 6 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **6) Affectation du résultat assainissement :**

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions :

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2009,

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,

constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 195 744.73 €

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009**

<b>POUR MÉMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	104 427.18
Plus values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b><u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE :</u></b>	
EXCÉDENT : .....	91 317.55
DÉFICIT : .....	
<b><u>A) EXCÉDENT AU 31.12.2009 :</u></b> .....	195 744.73
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) .....	
* aux réserves réglementées .....	
(plus values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (Cpte 1068) .....	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068) .....	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur).....	195 744.73
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....€)	
Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 20.... (N +1)	
<b><u>B) DÉFICIT AU 31.12.2009</u></b>	

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (Report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 20..... (N+1) Excédent disponible (voir A - solde disponible) .....	
<b>C) LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</b>	

## II -INTEGRATIONS DE TRAVAUX

### 1) Intégration de travaux d'éclairage public Rues Dunant, Du Clos, Avenue Jean Moulin

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits additionnels suivants au budget primitif 2010 :

1) Dépenses d'investissement :

041.21534 - Réseaux d'électrification .....11 544,56

2) Recettes d'investissement :

041.1325 - Groupement de collectivités..... 11 544,56

### 2) Intégration de travaux d'éclairage public « Parking du stade »

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits additionnels suivants au budget primitif 2010 :

1) Dépenses d'investissement

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Article 21534.020 - Réseaux d'électrification .....33 354,86

2) Recettes d'investissement

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Article 1325.020 - Groupement de collectivités .....33 354,86

## III - CREDITS ADDITIONNELS ET VIREMENTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL

A) Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits additionnels suivants sur le budget principal 2010 :

I - Dépenses d'investissement

204158.020 - Subventions aux autres groupements .....4 114,19

Total .....4 114,19

II - Recettes d'investissement

021.020 - Virement de la section de fonctionnement..... 4 114,19

Total .....4 114,19

### III - Dépenses de fonctionnement

022.020 - Dépenses imprévues .....	2 314,67
023.020 - Virement à la section d'investissement .....	4 114,19
61522.020 - Bâtiments .....	96 000,00
Total .....	102 428,86

### IV - Recettes de fonctionnement

002.020 - Résultat de fonctionnement reporté .....	102 428,86
--	------------

B) Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1) d'effectuer les virements de crédits suivants sur le budget principal 2010 :

Dépenses d'investissement

ARTICLES	CREDITS EN PLUS	CREDITS EN MOINS
2115	60 000,00	
2313		60 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

2) d'inscrire les crédits additionnels suivants, au titre d'opérations d'ordre, sur le budget principal 2010.

#### I - Dépenses d'investissement

Chapitre 041-fonction 020

- 2115 - Terrains bâtis .....349 736,21

#### II - Recettes d'investissement

Chapitre 041-fonction 020

- 27638 - Créances autres Ets Publics .....349 736,21

<b>IV - CREDITS ADDITIONNELS ASSAINISSEMENT</b>
---

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits additionnels suivants sur le budget assainissement 2010 :

1) **Dépenses d'investissement** :

041.2762 - Créances sur transfert de droits à déduction TVA..... 1 013,50

2) **Recettes d'investissement** :

041.2315 - Installations techniques .....1 013,50

## V - CONVENTION D'ETUDE

Sur proposition de Monsieur le Maire et par 21 voix pour et 6 contre, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat annexé au présent compte rendu avec l'Association pour la Promotion des Techniques Commerciales (PRO.TE.CO.).

## VI - COMMISSIONS MUNICIPALES

Sur proposition de Monsieur le Maire et par 21 voix pour et 6 abstentions, la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2008 relative à la composition des commissions municipales est modifiée comme suit :

**1) Commission Urbanisme, Travaux, Sécurité :**

- Monsieur Michel JOACHIN, en remplacement de Mademoiselle Nathalie TAVARES démissionnaire,

**2) Commission Solidarité et Cohésion Sociale :**

- Monsieur Paul SUTEAU, en remplacement de Madame WEISZ-PRADEL, démissionnaire,

**3) Commission Animation Urbaine :**

- Madame Marie BRIQUET, en remplacement de Mademoiselle Nathalie TAVARES, démissionnaire.

## VII - ELECTION DE REPRESENTANTS

Sur proposition de Monsieur le Maire et par 21 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal désigne pour :

**3) Le Lycée Professionnel Vercingétorix :**

- Monsieur Claude PRADEL, en qualité de titulaire en remplacement de Mademoiselle Nathalie TAVARES démissionnaire,

**4) Le Lycée d'Enseignement Adapté de Lattre de Tassigny :**

- Madame Marie-Françoise BERKANI, en qualité de suppléante, en remplacement de Mademoiselle Nathalie TAVARES, démissionnaire,

**3) Comité des Fêtes :**

- Madame Maria FERREIRA en qualité de titulaire, en remplacement de Mademoiselle Nathalie TAVARES, démissionnaire.

**4) Agence de l'Urbanisme :**

- Monsieur Albert ODOUARD, en qualité de suppléant, en remplacement de Mademoiselle Nathalie TAVARES, démissionnaire.

**5) Comité de Jumelage :**

- Monsieur PRADEL en remplacement de Mademoiselle Nathalie TAVARES, démissionnaire.

## VIII - DELEGATION DONNEE AU MAIRE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2008, relative à la délégation correspondant à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. modifié par l'Ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 - art.3 est complétée comme suit :

« Le Maire, peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

6°) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes. »

## IX - CONTENTIEUX

Sur proposition de Monsieur le Maire et par 21 voix pour et 6 contre, le Conseil Municipal autorise ce dernier à défendre les intérêts de la commune de Romagnat devant toutes les juridictions compétentes dans l'affaire engagée par Monsieur Pierre SOLE et autres devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand sous le numéro 1000674-1 et concernant le permis de construire modificatif n°063.30708G0031-1 du 15 octobre 2009, relatif au CLOS ROMAIN.

## X - LOYERS APPARTEMENTS

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, conformément aux clauses de révision incluses dans les baux concernés, d'actualiser dans les conditions suivantes les montants des loyers correspondant aux appartements communaux, en fonction du nouvel indice INSEE de révision des loyers.

APPARTEMENT	LOCATAIRE	VALEUR DE L'ANCIEN LOYER	AUGMENTATION	VALEUR DU NOUVEAU LOYER
T3		271.96 €	+ 1.31 % soit + 3.56 €	<b>275.52 €</b> au 20/09/2010
T3		136.83 €	-0.06 % soit 0.08 €	<b>136.75 €</b> au 01/07/2010
T3		205.72 €	-0.06 % soit -0.12 €	<b>205.60 €</b> au 01/06/2010

## XI - SUBVENTION

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux Jeunesses Musicales de France une subvention de 525,00 € correspondant à la location de la salle André Raynoird les 5 et 18 mars 2010 au titre de deux concerts au bénéfice des enfants des écoles publiques de Romagnat.

## XII - STATUTS DU SIVOM

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région d'ISSOIRE et de Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, annexées au présent compte rendu.

## XIII - TRANSFORMATIONS DE POSTES

A) Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent et sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, décide de la transformation d'un poste de Rédacteur Territorial à temps complet en poste de Rédacteur Territorial Principal à temps complet à compter du 6 mai 2010.

B) Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 22 mars 2010 sur la première partie du tableau d'avancement de la Commune de ROMAGNAT, et afin de permettre l'avancement de grade des agents figurant sur ce tableau, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, décide des transformations de postes suivantes à compter du 6 mai 2010 :

- Un poste de Rédacteur Principal à temps complet en poste de Rédacteur Territorial chef à temps complet,
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet en poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- Un poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

## XIV - AFFAIRES DIVERSES

### ❶ Dénomination de voie :

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner le nom de « Chemin des Pommiers » à la voie de communication apparaissant en couleur sur l'extrait de plan cadastral annexé au présent compte rendu.

### ❷ Prochaine réunion du Conseil Municipal :

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 7 juillet 2010 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 19 h 56

# Commentaires de la majorité

**Groupe majoritaire municipale « Romagnat, avec Vous »**  
**Compte-rendu du Conseil municipal du 5 mai 2010**

Délibérations	Commentaires	Vote
<p><b><u>Comptes administratifs 2009</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compte administratif principal 2009</li> <li>▪ Compte de gestion principal</li> <li>▪ Affectation du résultat principal</li> <li>▪ Compte administratif d'assainissement</li> <li>▪ Compte de gestion d'assainissement</li> <li>▪ Affectation du résultat d'assainissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recettes de fonctionnement en hausse de 5,5% (effet de l'augmentation des taxes des impôts locaux en 2009 et de la baisse des dotations et participations de 85 000€)</li> <li>- Dépense de fonctionnement en hausse de 8,3% : augmentation des dépenses énergétiques (EDF), choix d'établir une véritable programmation culturelle, frais de personnel dû à la couverture d'un accident du travail</li> <li>- Recettes d'investissements en baisse (versement en retard du FCTVA) ainsi que les dépenses d'investissement (baisse des remboursements d'emprunts).</li> <li>- Une bonne surprise : la hausse des droits de mutation</li> <li>- Compte de gestion : les chiffres de ce compte sont en accord avec ceux du receveur</li> </ul>	<p>Chacune de ses 6 délibérations a été adoptée par 26 voix pour. Abstention de l'opposition.</p>
<p><b><u>Intégrations de travaux</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rue Dunant, du clos, avenue Jean Moulin</li> <li>▪ Parking du stade</li> </ul>	<p>Ces deux délibérations concernent des travaux d'éclairages publics</p>	<p>Délibérations votées à l'unanimité</p>
<p><b><u>Crédits additionnels et virements de crédits au budget principal</u></b> (2 délibérations)</p>	<p>Ces deux délibérations concernent des opérations d'ordre</p>	<p>Délibérations votées à l'unanimité</p>
<p><b><u>Crédits additionnels assainissement</u></b></p>	<p>Régularisation du FCTVA</p>	<p>Délibération votée à l'unanimité</p>
<p><b><u>Convention d'étude</u></b></p>	<p>Signature d'une convention avec l'école de commerce PROTECO de Montluçon pour permettre à la population romagnatoise d'évaluer la politique entreprise par la municipalité à mi-mandat, conformément à l'engagement pris devant les électeurs lors de la campagne municipale. Contrairement au procès d'intention fait par l'opposition, il ne s'agit pas d'une étude d'opinion mais bien d'<b>un élément objectif d'évaluation de la politique municipale par la population.</b></p>	<p>Délibération adoptée par 26 voix pour. L'opposition municipale vote contre.</p>
<p><b><u>Commissions municipales</u></b></p>	<p>Nomination des remplaçant(e)s de la conseillère déléguées municipale démissionnaire dans les commissions municipales dans lesquelles celle-ci siégeait.</p>	<p>Délibération adoptée par 26 pour. Abstention encore non expliquée de l'opposition</p>
<p><b><u>Elections de représentants</u></b></p>	<p>Nomination des remplaçant(e)s de la conseillère déléguées municipale démissionnaire dans les institutions ou comités dans lesquels celle-ci siégeait.</p>	<p>Délibération adoptée par 26 pour. Abstention encore non expliquée de l'opposition</p>
<p><b><u>Délégation donnée au maire</u></b></p>	<p>Pour passer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes</p>	<p>Délibération votée à l'unanimité</p>
<p><b><u>Contentieux</u></b></p>	<p>Autorisation donnée au Maire pour défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif dans l'affaire engagée par l'association de riverains concernant l'attribution du permis de construire du Clos Romain.</p>	<p>Délibération adoptée par 26 voix pour. L'opposition municipale vote contre.</p>
<p><b><u>Révision de loyers</u></b></p>	<p>Cette révision concerne des loyers de logements municipaux.</p>	<p>Délibération votée à l'unanimité</p>
<p><b><u>Subvention</u></b></p>	<p>Attribution d'une subvention aux Jeunesses Musicales de France et correspondant à la location de la salle A. Raynoird lors de deux concerts donnés au bénéfice des élèves des écoles.</p>	<p>Délibération votée à l'unanimité</p>
<p><b><u>Statuts du SIVOM</u></b></p>	<p>Modification des statuts pour faire entrer dans le Syndicat Intercommunal de la Région d'Issoire et banlieue sud clermontoise des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) auprès des communes.</p>	<p>Délibération votée à l'unanimité</p>
<p><b><u>Transformations de postes</u></b></p>	<p>Ces transformations de poste correspondent à des évolutions de carrière, après avis de la Commission Administrative Paritaire</p>	<p>Délibération votée à l'unanimité</p>
<p><b><u>Affaire diverse</u></b></p>	<p>Dénomination du chemin allant de la fontaine des Bellards au chemin des Plantades à Clémensat : Chemin des Pommiers (choix effectué après enquête et recherche auprès des habitants)</p>	<p>Délibération votée à l'unanimité</p>

**Prochain conseil municipal : mercredi 7 juillet 2010, 19h, salle du Conseil, en mairie**

# Commentaires de l'opposition

**Comptes administratifs 2009**

- ✓ Principal et affectation du résultat d'exploitation
- ✓ Assainissement et affectation du résultat d'exploitation

Nous nous **abstenons**

**Intégration de travaux**

- ✓ Crédits additionnels pour travaux d'éclairage public :
  - Sur le parking du stade pour un montant de 33 354,86 € (après prise en charge par le SIEG)
  - Rues H.Dunant, du Clos et avenue J.Moulin pour un montant de 11 544,56 €

Nous votons **POUR**

**Budget principal 2010**

- ✓ Crédits additionnels
  - Investissement : SIEG pour 4114,19 €
  - Fonctionnement : 102 428,86 € dont une réserve pour les travaux de mise en sécurité de la salle des fêtes de Saulzet, suite à l'incendie.

Nous votons **POUR**

**Budget assainissement**

- ✓ Crédits additionnels
  - Régularisation FCTVA de l'exercice 2008 pour un montant de 1013,50 €

Nous votons **POUR**

**Convention d'étude**

- ✓ A l'occasion du mi-mandat, le Maire confie à PRO.TE.CO. la réalisation d'une **étude d'opinion**, auprès de la population, dont les résultats devront être remis en février 2011. L'objectif est d'évaluer la politique municipale en appréciant le degré de réalisation des objectifs inscrits dans le programme. Coût 3576,04 €

**Nous sommes absolument opposés à ce que les Romagnatois supportent la charge financière de cette étude. Doit être financée sur les indemnités des élus. Nous votons CONTRE**

**Commissions municipales**, suite à la démission de Melle Tavares

Nous nous **abstenons**

**Election des représentants** auprès de divers organismes

Nous nous **abstenons**. Nous faisons remarquer qu'en ce qui concerne le LEA d'Opme, J.Schneider, suppléant, n'est jamais convié, même en cas d'absence des titulaires (élus de la majorité). L'un d'eux (JM.Laumont) s'engage à régler cette question

**Délégation donnée au Maire**

- ✓ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

Nous votons **POUR**

**Contentieux**

- ✓ Autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune devant toutes les juridictions compétentes dans l'affaire engagée par huit familles devant le tribunal administratif de Clt Fd concernant le permis de construire relatif au Clos Romain. (*angle rue Maréchal Foch et Maréchal Fayolle*)

Nous votons **CONTRE**. Ce sont plutôt les plaignants qui défendent les intérêts de la commune en combattant la hauteur de ces bâtiments.

**Loyers appartements communaux**

- ✓ Application du nouvel indice INSEE de révisions des loyers

Nous votons **POUR**

**Subvention de 525 €** aux Jeunesses Musicales de France, correspondant à la location de la salle A.Raynoird les 5 et 18 mars 2010 au bénéfice des enfants des écoles de Romagnat

Nous votons **POUR**

**Statuts du SIVOM** – Modification

Nous votons **POUR**

**Transformations de postes**, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire

Nous votons **POUR**

**Dénomination de voie**

- ✓ Donner le nom de "**Chemin des Pommiers**" à un chemin allant *de la fontaine des Bellard, avenue de Clémensat, au chemin des Plantades.*

Nous votons **POUR**, bien que cette dénomination n'ait pas beaucoup de sens